

### *Initiatives ministérielles*

Je voudrais maintenant aborder la question du financement des programmes établis. Ces transferts ont été traditionnellement conçus pour aider les provinces à offrir, comme elles en ont l'obligation, des soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Depuis 1977, elles ont le droit de les utiliser en fonction de leurs priorités et non de la façon plus restrictive prévue auparavant dans les accords de cofinancement.

Pour contribuer à la lutte contre le déficit et à la réduction de la dette, le montant par habitant des transferts aux provinces au titre du financement des programmes établis restera le même cette année et l'année prochaine. C'est l'une des dispositions du projet de loi C-69. Conformément à ce projet de loi, les transferts totaux continueront d'augmenter proportionnellement à la population des provinces, soit au rythme d'environ 1 p. 100 par année au Canada. Les transferts en espèces par le gouvernement fédéral seront ainsi réduits d'environ 870 millions de dollars en 1990-1991 et d'environ 1,5 milliard en 1991-1992.

Les paiements de péréquation représentent le deuxième programme de transfert par ordre d'importance. Leur coût s'élève à 8 milliards de dollars par année. Ils fournissent aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour leur permettre d'offrir des services publics raisonnablement comparables en maintenant leurs impôts et leurs taxes à des niveaux raisonnablement comparables, eux aussi. Cette année, sept provinces reçoivent des paiements de péréquation: les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan.

La forte croissance de l'ensemble des recettes des provinces et de l'économie de l'Ontario a entraîné une augmentation considérable de ces paiements qui sont passés de 5,5 milliards de dollars en 1984-1985 à plus de 8 milliards cette année.

Cela nous amène à l'effet du projet de loi C-69 sur l'Ontario, province où la circonscription de Cambridge est située. Le financement des programmes établis y sera limité au même niveau par habitant qu'en 1990-1991 pour les deux prochains exercices.

De plus, la croissance des paiements de transfert versés pour l'assistance sociale dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada sera plafonnée à 5 p. 100. Ce plafonnement n'aura donc d'effet que si l'Ontario décide d'augmenter ses dépenses consacrées à l'assistance sociale de plus de 5 p. 100 par année. Dans ce cas, elle devra assumer la différence parce qu'elle est plus en mesure que le gouvernement fédéral de le faire.

• (1700)

En dépit de cette croissance limitée, les paiements de transfert à l'Ontario dans le cadre du FPE et du RAPC

devraient passer de 9,1 milliards de dollars en 1989-1990 à 9,3 milliards en 1990-1991 et à 9,5 milliards en 1991-1992. Même si ces augmentations sont inférieures à ce qui avait été prévu avant le budget, elles représentent quand même une croissance annuelle de plus de 2 p. 100.

L'aide fédérale à l'Ontario continuera de jouer un rôle important dans les finances de cette province. Au cours des deux prochaines années, les principaux paiements de transfert fédéraux représenteront plus de 20 p. 100 des recettes totales de l'Ontario. Ces paiements devraient s'élever à presque 956 \$ par habitant en 1990-1991 et à 963 \$ par habitant pendant l'exercice suivant.

On pourrait donc dire que le gouvernement fédéral, qui verse pour le service de la dette 35c. sur chaque dollar de recette qu'il perçoit, est très généreux envers l'Ontario, qui ne paie que 11c. sur chaque dollar pour servir sa dette.

En conclusion, les conservateurs se font critiquer chaque fois qu'ils parlent de réduire les dépenses. Chaque groupe dans chaque région et chaque député de l'opposition demandent des exemptions. Cependant, tant que le pays restera plutôt indifférent aux problèmes financiers que nous ont laissés les gouvernements au pouvoir de 1968 à 1984, les risques politiques auxquels on s'expose en s'attaquant au problème sont grands.

Le gouvernement actuel essaie tout de même de suivre un plan économique global à long terme, qui a été mis en oeuvre lorsque nous avons accédé au pouvoir en novembre 1984. Ce plan vise à créer des emplois productifs et à assurer aux Canadiens un niveau de vie plus élevé par des moyens non inflationnistes.

Nous espérons arriver à cela de deux façons: premièrement, en continuant de prendre des mesures pour éliminer le déficit et pour freiner la croissance de la dette publique et, deuxièmement, en apportant des changements fondamentaux à l'économie afin de libérer l'entreprise privée et de supprimer l'inefficacité causée par l'intervention gouvernementale.

**M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt):** Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de débattre ce projet de loi. Cette mesure législative nous donne un aperçu des priorités du gouvernement, ou peut-être devrais-je dire de ce qui n'est pas, aux yeux du gouvernement, prioritaire.

Elle nous permet de déterminer les programmes qui, de l'avis du gouvernement, devraient être visés par les compressions budgétaires qu'il entend imposer. Madame la Présidente, vous êtes reconnue pour votre générosité. Si vous étiez responsable de ce projet de loi, vous choisiriez sûrement de réduire les programmes là où les gens